

Compte Rendu du Conseil Municipal du 30/11/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 30 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Novembre 2011, s'est réuni en Mairie à 20 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, MM. GARNIER, LOGRE, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINIMBU, Adjoint au Maire,

Mme SANDT, M. ROS, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. KETFI, Mme CHIBAH, Mmes ZAHIR, HARKATI, M. MILIA, Mme LATOUR, MM. KARMAN, DEL MONTE, Mme KARMAN SUCH, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, AHMED, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>	<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>
Mme THEURIER-AZZOUZ	M. MINIMBU	Mme KOUAME	Mme AHMED
Mme HAMMACHE	M. AIT BOUALI	M. OGE	M. LOGRE
Mme KHELAF	M. HAFIDI	M. BEAUDET	M. DEL MONTE
Mme LOURENCO	Mme FOURNIER	Mme DERKAOUI	Mme KARMAN
M. VINCENT	M. GARNIER	M. RUER	M. KARMAN
M. GUERRIEN	M. VANNIER	Mme GRARE	Mme LATOUR
M. MALEME	M. HEDJEM		

Absents : Mme MADI, M. AUGY

Mme CHIBAH étant arrivée à la question 282.

Mme LE BIHAN étant arrivée à la question 289.

Mme ZAHIR ayant quitté la séance est représentée par M. LANTERNIER à partir de la question 290.

Mme SANDT ayant quitté la séance est représentée par Mme LE BIHAN à la question 291.

Mme YONNET ayant quitté la séance est représentée par le Maire à partir de la question 295.

Mme AHMED est partie à la question 303.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 279 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Gauche indépendante et citoyenne» s'étant abstenus

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2011.

QUESTION N° 280 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR
OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal de la commune

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers, en marche pour le changement» s'étant abstenus, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" ayant voté contre

APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 422 646 €

Recettes : 422 646 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 471 250 €

Recettes : 471 250 €

APPROUVE la création de l'opération d'équipement n° 119 « Réfection de l'école Jacques Prévert ».

QUESTION N° 281 - RAPPORTEUR Jacques Salvator
OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2010 du budget annexe du SSIDPAAH

A l'unanimité.

CONSTATE que le compte administratif 2010 du SSIDPAAH présente un résultat global excédentaire de 48 418,25 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 525,68 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 48 943,93 €

DECIDE d'affecter ce résultat de la manière suivante au budget 2011 :

	001-Adultes handicapés	002-Personnes âgées
Excédents affectés à l'investissement (compte 10682)		38 212,93 €
Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)		10 731 €
Report à nouveau déficitaire (compte 119)	525,68 €	

QUESTION N° 282 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR

OBJET : Avance de trésorerie remboursable accordée à la Caisse des écoles d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de verser une avance remboursable de 45 000 € à la Caisse des écoles d'Aubervilliers pour le fonctionnement de l'internat d'excellence de Bury,

DIT que cette avance devra être remboursée par la Caisse des écoles à perception de la subvention attribuée par l'Etat pour le fonctionnement de l'internat,

QUESTION N° 283 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR - Jean-Yves VANNIER

OBJET : Remplacement de la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre

FIXE à 5% le taux de la taxe d'aménagement, en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012 en remplacement de la taxe locale d'équipement, sur l'ensemble du territoire communal ;

EXONERE en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

EXONERE à hauteur de 60 % en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat hors Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

DIT qu'elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

QUESTION N° 284 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Avance au Forum Européen de Sécurité Urbaine.

A l'unanimité.

VERSE une subvention d'avance sur la participation de la ville à l'organisation au Forum Européen de Sécurité Urbaine.

FIXE cette avance au montant de 10 000 €.

QUESTION N° 285 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR
OBJET : Attribution de subventions à diverses associations

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2011, de subventions complémentaires aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Article	Fonction	Action	
AUBERVACANCES LOISIRS	400	6574	421	AUBERVAC	62 239 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	400	6574	422	OMJA	79 259 €
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE (AIVS)	500	6574	523	AIVS	9 509 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	602	6574	020	COS	28 396 €
CINEMA LE STUDIO	705	6574	314	LESTUDIO	30 000 €
CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION A AUBERVILLIERS (CICA)	801	6574	023	CICA	55 000 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	901	6574	110	CIDFF	6 000 €

QUESTION N° 286 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement du représentant de la commune au conseil d'école de la maternelle Pierre Brossolette.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Gauche indépendante et citoyenne» s'étant abstenus

DESIGNE Monsieur Jean-François MONINO pour représenter la commune au conseil d'école de l'école maternelle Pierre BROSSOLETTE en lieu et place de monsieur Sylvain ROS.

QUESTION N° 287 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Gauche indépendante et citoyenne» s'étant abstenus

DESIGNE déléguée titulaire, Véronique LE BIHAN en lieu et place de Véronique HAMMACHE au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

QUESTION N° 288 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation d'une convention pour la participation financière de la ville d'Aubervilliers à la communication et la concertation des projets de rénovation urbaine Quartiers Nord et Vilette Quatre Chemins

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention pour la participation financière de la ville d'Aubervilliers à la communication et la concertation des projets de rénovation urbaine Quartiers Nord et Vilette Quatre Chemins annexée à la présente délibération.

QUESTION N° 289 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature des conventions avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2011.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'attribution par le FIPD de subventions de :

- 1 800 € pour l'action « Groupe de prévention et de suivi de la délinquance »,
- 40 000 € pour l'action « Intervenant social au commissariat »,
- 1 800 € pour l'action « Accueil des postes de travail d'intérêt général »,
- 900 € pour l'action « Action de prévention contre le racket au sein du collège Jean Moulin »,
- 3 000 € pour l'action « Accompagnement socio-professionnel des jeunes de la rue Heurtault »,
- 3 000 € pour l'action « Commission d'accueil des familles »,

QUESTION N° 291 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vœu relatif à la dénomination du foyer de jeunes situé 84 avenue de la république

A l'unanimité.

FORME LE VŒU à l'attention de la société SPIRIT, que celle-ci baptise le Foyer de jeunes travailleurs sis 84, avenue de la République à AUBERVILLIERS, du nom de Carmen CARON, ancienne directrice puis présidente de l'Office Municipal de la Jeunesse d'AUBERVILLIERS (OMJA), Conseillère municipale puis Adjointe au Maire, présidente du groupe des élus communistes au sein du conseil municipal, et Vice présidente du Conseil d'administration de l'OPHLM d'AUBERVILLIERS.

QUESTION N° 292 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement d'un chargé de mission " contrat enfance-jeunesse " à compter du 1er novembre 2011 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée un chargé de mission «contrat enfance » auprès de la direction enfance éducation, jeunesse et sports.

DECIDE : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE : en conséquence Monsieur le Maire a signer le contrat de recrutement

QUESTION N° 293 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: recrutement d'un chargé de mission "lutte contre les discriminations" à compter du 1er novembre 2011 pour une durée de 3 ans,

A l'unanimité.

AUTORISE: Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 précitée un chargé de mission « lutte contre les discriminations »

DECIDE: que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

AUTORISE: en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement.

QUESTION N° 294 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de renouvellement de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) saturnisme avec l'Etat - Année 2011.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à reconduire en 2011 la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale saturnisme pour 71 000 €.

APPROUVE la convention entre la Commune et l'Etat relative au renouvellement de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « saturnisme » pour l'année 2011.

AUTORISE le maire à signer la convention.

QUESTION N° 295 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET et Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Avenant n°1 au marché relatif à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants pour l'année 2011. Approbation du projet d'avenant.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant au marché relatif à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants pour l'année 2011 portant le coût initial du marché de 12 550 € HT à 14 425 € HT, soit une plus-value de 1 875 € (14.85%).

QUESTION N° 296 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports et commun pour l'année 2012. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée et à bons de commande relatif à la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun, passé pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

Il comporte l'allotissement et les seuils suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINI € H.T.	SEUIL MAXI € H.T.
Lot N°1 <u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun</u>	25 000 €	80 000 €

<p>Lot N° 2</p> <p><u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires</u></p> <p>Projecteurs, échappements, batteries, électricité, lampes, courroies, bougies, balais essuie glaces, embrayage, démarreur, alternateur et divers organes de véhicules</p>	15 000 €	40 000 €
<p>Lot N° 3</p> <p><u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun</u></p> <p>Filtres à huile, gasoil, air et essence</p>	3 000 €	15 000 €
<p>Lot N° 4</p> <p><u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires</u> plaquettes de freins, flexibles, disques, maîtres cylindres, kits de freins et divers organes de freinage</p>	3 000 €	30 000 €
<p>Lot N°5</p> <p><u>Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transport en commun</u></p> <p>Plaquettes de freins, flexibles, disques maîtres cylindres, embrayage et divers organes de freinage</p>	3 000 €	25 000 €

QUESTION N° 297 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Réparations mécaniques, carrosserie et travaux divers sur les véhicules légers, poids lourds et transports en commun pour l'année 2012. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif aux réparations mécaniques, carrosserie et travaux divers sur les véhicules légers, poids lourds et transports en commun, passé sur procédure adaptée, pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2012 comportant les lots et seuils annuels suivants :

- **lot n°1** : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers
Seuil minimum : 15 000 € HT Seuil maximum : 70 000 € HT
- **lot n°2** : Réparation mécanique, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun
Seuil minimum : 15 000 € HT Seuil maximum : 120000 € HT

QUESTION N° 298 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fourniture de consommables pour les cabinets et le laboratoire de prothèses du service dentaire pour les années 2012 à 2014. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de fourniture de consommables pour les cabinets et le laboratoire de prothèses de service dentaire, passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Le marché est alloti. Il comporte les seuils annuels suivants :

- **lot n°1** : Consommables pour les cabinets dentaires

Montant minimum : 25 000 € HT

Montant maximum : 51 000 € HT

- **lot n°2** : Consommables pour le laboratoire de prothèses dentaires

Montant minimum : 3 500 € HT

Montant maximum : 9 000 € HT

QUESTION N° 299 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de transport en autocars pour les années 2012 à 2015. Approbation du marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le marché de transport en autocars passé sur appel offres, à bons de commande, pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard et comportant les lots et les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINIMUM	SEUIL MAXIMUM
Lot n°1 : Transport pour la petite enfance	90 000 € HT	184 000 € HT
Lot n°2 : Transport pour l'enfance et la jeunesse	35 000 € HT	100 000 € HT
Lot n°3 : Transport pour les sorties des divers services	20 000 € HT	130 000 € HT
Lot n°4 : Transport pour les classes de neige	8 000 € HT	40 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 novembre 2011, à signer chaque lot du présent marché avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, soit :

- pour le lot n°1 « transport pour la petite enfance » : la société PNA AERIAL
 - pour le lot n°2 : « transport pour l'enfance et la jeunesse » : la société PNA AERIAL
 - pour le lot n°3 : « transport pour les sorties des divers services » : la société PNA AERIAL
 - pour le lot n°4 : « transport pour les classes de neige » : la société STEPIEN
-

QUESTION N° 300 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse passé sur appel d'offres européen pour un montant prévisionnel de 12 417 000 € HT (valeur de septembre 2011).

AUTORISE le Maire, conformément à la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer ledit marché.

QUESTION N° 301 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de fournitures scolaires et de matériels d'éveil pédagogique. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif aux fournitures scolaires et de matériels d'éveil pédagogique passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012 et renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2015 au plus tard.

Ce marché est global et à bons de commande. Il comporte les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 100 000 € HT

Seuil maximum: 350 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 302 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 9-11 rue Chapon (cadastré AC 64 (lot 12) et AC 61) et 11 rue Chapon (cadastré AC 62), cession au profit de la Société MOULIN VERT ou tout substitué.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le 9-11 rue Chapon (cadastré AC 64 de 735 m² (lot 12) et AC 61 de 294 m²) et le 11 rue Chapon (cadastré AC 62 de 131 m²) au profit de la Société MOULIN VERT ou tout substitué afin de constituer des réserves foncières permettant la mise en œuvre des actions de la Politique de l'Habitat à savoir la réalisation d'une offre de logement diversifiée, source de mixité et de cohésion sociale et de répondre aux objectifs partagés avec l'Etat de production de 485 logements par an.

FIXE le prix de cession à 2.500.000 €, valeur occupée, majorés des frais notariés.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 303 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Avenant n°2 à la convention liant l'EPFIF/Plaine Commune/Commune Secteur Centre Ville - Nouvelle France

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 de la convention d'intervention foncière de l'EPFIF, tel qu'annexé ci-après, dont l'objet est d'étendre les périmètres de veille afin de soutenir la production de logements notamment de logements locatifs sociaux et de favoriser le développement économique dans le secteur Centre ville-Nouvelle France.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière.

QUESTION N° 304 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Approbation des modalités d'une concertation de la population devant être menée par l'AFTRP en vue de la création de la ZAC du Fort d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

DONNE SON ACCORD à l'AFTRP sur les modalités suivantes de la concertation de la population, préalable à la création d'une ZAC sur le site du Fort d'Aubervilliers :

- Publication dans la presse locale à partir de janvier 2012 : Aubermensuel, Le Parisien 93,

- Information sur le site internet de la commune d'Aubervilliers (3 mois), et sur le site Internet de l'AFTRP (4 mois), avec possibilité de déposer un avis,

- Mise à disposition du public de trois dossiers de présentation du projet en Mairie localisés au service Urbanisme de la Ville d'Aubervilliers, à l'Hôtel de Ville et dans la salle de quartier de

la Maladrerie (3 mois) et à la Direction Déléguée Nord de l'AFTRP située à Paris Nord 2, 93 avenue des Nations, BP 62001 Villepinte, 95970 Roissy CDG Cedex, (4 mois),

- Exposition en Mairie d'Aubervilliers de trois panneaux présentant le projet (3 mois),

- Organisation de deux réunions publiques

Ces modalités de concertation seront portées à la connaissance du public par la publication d'un encart dans le bulletin municipal, affichage sur les panneaux municipaux et sur le site du Fort d'Aubervilliers ou à proximité immédiate.

QUESTION N° 305 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Approbation de la convention de partenariat entre la Mairie d'Aubervilliers et l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers relative à l'étude urbaine de projet d'aménagement du quartier Emile Dubois

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à l'étude urbaine de projet d'aménagement du quartier Emile Dubois telle qu'annexée ci-après.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Envoi d'une délégation en Chine du 19 au 29 octobre 2011

A la majorité des membres du conseil, M. LANTERNIER, Mme ZAHIR du groupe «Changer à gauche pour Aubervilliers» et le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenu

DECIDE d'envoyer en Chine une délégation de la ville d'Aubervilliers composée de :

- M. Jacques SALVATOR, Maire et Vice-Président de Plaine Commune,
- M. Abderrahin HAFIDI, Maire-adjoint aux Relations internationales, Conseiller communautaire,
- M. Bernard VINCENT, Conseiller municipal et Vice-Président de Plaine Commune,
- Mme Mounia HARKATI, Conseillère Municipale,
- M. Carlos SEMEDO, directeur de la vie associative et des relations internationales,

DIT que la délégation se déplacera en Chine du 19 au 29 octobre 2011 en vue de signer un mémorandum de coopération et d'amitié entre Aubervilliers et Yiwu (province de Zhejiang), d'inaugurer la « mise en lumière » du temple bouddhiste Guan Yin Dong dans la montagne de Yandang à Yueqin (Wenzhou), site classé au patrimoine mondiale de l'Unesco réalisé par une entreprise d'Aubervilliers, et de présider à Huidong (province du Guangdong) une rencontre de fabricants de chaussures et la signature d'un protocole de coopération entre l'Association

locale des producteurs de chaussures et la Fédération franco-chinoise de la chaussure, basée à Aubervilliers.

DIT que les frais de déplacement des membres de la délégation seront partagés entre les villes invitantes, Yiwu, Yueqin, Huidong et les associations franco-chinoises d'Aubervilliers.

DIT que les frais de visas entraînés par ce voyage pour les membres de la délégation seront pris en charge par la collectivité pour un montant de 731 €.

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR Edgard MINIMBU

OBJET : Renouvellement à titre gracieux de la concession n°32261 sise au cimetière communal et modification de sa durée.

A l'unanimité.

ACCORDE le renouvellement à titre gracieux,

DECIDE la modification de la classe de concession,

DIT que la concession n°32261 est désormais classée en perpétuelle,

INTERDIT toute nouvelle inhumation,

AUTORISE les exhumations,

DIT que l'entretien de la concession sera à la charge de la commune.

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Adhésion de la ville au Réseau du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (CoFraCiR)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre

ADHERE au Réseau du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (CoFraCiR) .

DIT que la cotisation annuelle d'un montant de 750 € (sept cent cinquante euros) sera inscrite au budget municipal de 2012 sur la ligne : 306/6281/020.

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Subvention à l'association Frères Poussière dans le cadre d'une aide à la création d'un emploi

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 (cinq mille) euros à l'association *Frères Poussière* pour soutenir son implication dans la ville à travers l'embauche d'une salariée, à l'aide d'un contrat tremplin.

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Association pour le développement du commerce et de l'artisanat local Aubervilliers/Saint-Denis : désignation du représentant de la ville au sein de l'association.

A l'unanimité.

ABROGE la délibération n°33-1 du 10 février 2011

DESIGNE pour représenter le conseil municipal au sein de l'Association pour le développement du commerce et de l'artisanat local Aubervilliers/Saint-Denis au titre de membre fondateur :

- **Jacques SALVATOR, maire d'Aubervilliers**

Ou

- **Brahim HEDJEM, adjoint au maire porteur de la délégation au commerce.**
-

QUESTION N° 311 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Signature de l'avenant 2011-2012 à la convention concernant la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), portant sur l'accompagnement social et le relogement des familles roms accueillies sur le site d'habitat adapté sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE monsieur le Maire à signer avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis l'avenant à la convention correspondant à la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), pour l'année 2011-2012.

DIT que la Commune versera la somme de 90 800 €, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, à l'attributaire du marché public, concernant la MOUS.

DIT que la Commune percevra la part prise en charge par l'Etat, qui s'élève à 50% de la somme totale correspondant à la prestation, soit 45 400 euros.

DIT que la part prise en charge par la Commune s'élève à 45 400 euros.

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Agenda 21 Scolaire convention avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Coopactive Vexin Oise - Diverscités, les Petits Débrouillards, la Ville d'Aubervilliers et l'Etat - Inspection Académique.

A l'unanimité.

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à l'Agenda 21 Scolaire.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Coopactive vexin oise – DiverScités, les petits débrouillards, la ville d'Aubervilliers et l'Etat – Inspection académique.

DIT que la Commune versera une subvention de 2000 €, soit 1000 € aux « Petits débrouillards Ile de France » et 1000 € à « Coopactive-DiverScité »

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2011/2012.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des écoles suivantes :

MATERNELLE PAUL BERT

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE MARC BLOCH

- 150 € pour le projet "Jardin",
- 150 € pour le projet "Cuisine".

MATERNELLE ANNE SYLVESTRE

- 624 € pour le projet "Cirque",
- 150 € pour le projet "Cuisine",
- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE STENDHAL

- 453,95 € pour le projet "Les couleurs et le cirque– Classe à PAC".

MATERNELLE JACQUES PREVERT

- 700 € pour le projet "Tendons l'oreille – Classe à PAC".

MATERNELLE BROSSOLETTE

- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

- 300 € pour le projet "Théâtre de marionnettes".

MATERNELLE JEAN PERRIN

- 200 € pour le projet "La Cité des enfants".

MATERNELLE LOUISE MICHEL

- 250 € pour le projet "BCD",
- 150 € pour le projet "Jardin".

MATERNELLE GERARD PHILIPPE

- 700 € pour le projet "Danse",
- 150 € pour le projet "Cuisine",
- 389,75 € pour le projet "Sculpture",
- 200 € pour le projet " La photographie ",
- 150 € pour le projet "Jardin".

ECOLE JEAN MACE

- 300 € pour le projet "Création orchestre",
- 150 € pour le projet "Jardin",
- 100 € pour le projet "Rencontre à l'atelier",
- 239 € pour le projet "Equitation".

ECOLE HONORE DE BALZAC

- 239 € pour le projet " Equitation ",
- 700 € pour le projet "Cinéma – Classe à PAC",
- 95 € pour le projet "Les Petits Théâtres – Classe à PAC".

ECOLE ALBERT MATHIEZ

- 239 € pour le projet "Equitation",
- 430 € pour le projet "Jardin".

ECOLE WANGARI MAATHAI

- 650 € pour le projet "Gymnastique rythmique et sportive",
- 95 € pour le projet "Les Petits Théâtres – Classe à PAC".

ECOLE EUGENE VARLIN

- 600 € pour le projet "Sur la piste aux étoiles – Chasse à PAC".

ECOLE JEAN JAURES

- 95 € pour le projet "Les Petits Théâtres – Classe à PAC".

ECOLE JOLIOT CURIE

- 190 € pour le projet "Les Petits Théâtres – 2 Classes à PAC".

ECOLE CONDORCET

- 190 € pour le projet "Les Petits Théâtres – 2 Classes à PAC",
- 150 € pour le projet "Jardin".

INTERNAT D'EXCELLENCE DE BURY

- 800 € pour le projet "Pratique sportive en club".

INSPECTION EDUCATION NATIONALE

- 1 400 € pour le projet "Lecture et histoires des arts",
- 2 900 € pour le projet "Les sciences à l'école".

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le Noël des enfants.

A l'unanimité.

DECIDE d'allouer une subvention annuelle pour un montant total de 5235 euros au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euros par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles élémentaires de la Ville conformément au tableau joint en annexe

QUESTION N° 315 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2011/2012

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention au profit des établissements suivants :

LYCEE D'ALEMBERT

- 650 €, pour le projet « Commerce équitable »

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 1 000 € pour le projet « Projet Bastille »

COLLEGE GABRIEL PERI

- 900 € pour le projet « Expériences sportives et découverte d'un milieu naturel »

COLLEGE DIDEROT

- 1 000 € pour le projet « Expériences sportives »
-

QUESTION N° 316 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Adhésion de la ville à l'association Cultures aux jardins

A l'unanimité.

ADHERE à l'association *Cultures aux Jardins*.

DIT que la cotisation annuelle est d'un montant de 300 € (trois cents euros)

QUESTION N° 317 - RAPPORTEUR Christine RATZEL - TOGO

OBJET : Acceptation d'une subvention à hauteur de 5500 euros accordée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration pour un projet d'électrification dans le cadre du jumelage avec Bouilly (Mauritanie)

A l'unanimité.

DECIDE d'accepter la subvention à hauteur de 5500 euros de la part du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 00 H 17